

**DÉCLARATION DE REVENUS PROFESSIONNELS
ET/OU DE COTISATIONS SOCIALES****PROFESSION INDÉPENDANTE**URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 7 Octobre 2011

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

RÉFÉRENCES

NNI 261023818511549
N° Siret 40341595300021
N° Compte 940 130951227001003 4
N° Pièce 310006390826 52

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE



Page 3 / 4

REVENUS DE L'ANNÉE : 2010

M

Madame,

Sauf erreur de notre part, nous ne sommes pas en possession de votre déclaration de revenus professionnels et de vos cotisations sociales personnelles obligatoires 2010.

Afin de nous permettre de calculer vos cotisations définitives relatives à cet exercice, nous vous prions de bien vouloir retourner ce document dûment complété et signé, à votre Urssaf.

A défaut de réponse, vous devrez acquitter le montant de cotisations calculé sur une base taxée d'office.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.
Le Directeur

Bénéfices**Déficits**

A -Montant des revenus professionnels non salariés
(y compris les revenus de remplacement et les cotisations facultatives)

B -Montant des revenus de remplacement - Important : voir notice

C -Montant des cotisations sociales personnelles obligatoires

CADRE LÉGAL

La loi du 6/01/78 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les dossiers vous concernant auprès de notre organisme.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à signaler immédiatement toute modification ultérieure de mon revenu.

le : / /

Signature

RESERVE A L'URSSAF

N° Siret 40341595300021
N° Compte 940 130951227001003
N° Pièce 310006390826

SNV2-PD12G83-2112C -940-

NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2010

PROFESSION INDÉPENDANTE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

21120 940

A MONTREUIL, le 7 Octobre 2011

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

RÉFÉRENCES

NNI	261023818511549
N° Siret	40341595300021
N° TI	940 130951227001003 4

Page 1 / 4

[1940-071011-204044-015373-] 2-013972-043 232



2 112793 TD121 04-09

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Madame,

Nous n'avons pas reçu vos revenus de l'année 2010. Nous avons donc calculé vos cotisations et contributions sociales sur une base forfaitaire majorée (voir au verso le détail des bases de la taxation d'office).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2010, vous êtes redevable sur ces bases du complément indiqué ci-dessous.

Le paiement de ce complément de cotisations sera effectué par prélèvement mensuel sur le compte suivant :

CODE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE : 30002

CODE GUICHET : 07650

N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F

IBAN - Identifiant International de compte : FR10 3000 2076 5000 0007 0641 F47

BIC - Identifiant International de l'établissement : CRLYFRPPXXX

Pour nous permettre de calculer vos cotisations sur la base de vos revenus réels, il vous est demandé de renseigner la déclaration ci-jointe et de l'adresser à votre Urssaf dans les plus brefs délais.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Cordialement,

Le Directeur

Dates	Montants
07 novembre 2011	1 468
05 décembre 2011	1 467
TOTAL	2 935 €

DETAI DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2010

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2010

Montants	
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	non transmis taxés d'office
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	non transmises taxées d'office

Afin de nous permettre de procéder à la régularisation de votre dossier, veuillez nous communiquer le montant de vos revenus dès réception de ce document.

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2010

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	17 676	5,40	955		955	0	955
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	24 746	8,00	1 980		1 980	0	1 980 *
			TOTAL		2 935	0	2 935 €

* Dont 1 262 euros déductibles fiscalement.